

Département fédéral de l'intérieur DFI
Monsieur Alain Berset
Inselgasse 1
3003 Berne

Par e-mail : Krebsregistrierung@bag.admin.ch

Lieu, date : Berne, le 9 juillet 2021
Interlocutrice : Agnes Nienhaus

Ligne directe : 031 306 93 85
E-mail : agnes.nienhaus@unimedsuisse.ch

Prise de position d'unimedsuisse sur la révision de l'ordonnance sur l'enregistrement des maladies oncologiques (RS 881.331)

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur la révision de l'ordonnance sur l'enregistrement des maladies oncologiques. L'association Médecine Universitaire Suisse (unimedsuisse) souhaite profiter de cette possibilité et s'exprimer sur le projet au nom de ses membres.

unimedsuisse soutient cette révision visant à améliorer l'enregistrement et la publication des données et par là même à augmenter l'intérêt scientifique du registre des tumeurs.

unimedsuisse approuve la suppression de l'obligation de déclarer la date à laquelle le patient a été informé car cela contribuera à augmenter la quantité d'enregistrements et améliorera ainsi la qualité des données. L'important est que l'obligation d'information des patients, oralement et par écrit, soit maintenue pour la transmission des données.

unimedsuisse soutient les arguments avancés dans le rapport explicatif justifiant l'abrogation de la disposition relative à l'agrégation de données contenant au moins 20 fichiers de données. Notamment parce que cette prescription était en contradiction avec l'art. 23 LEMO autorisant la mise à disposition de données individuelles (anonymisées) à des fins de recherche. Cette modification est particulièrement pertinente pour les cas de cancers rares.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Meilleures salutations,



Bertrand Levrat
Président unimedsuisse



Agnes Nienhaus
Secrétaire générale unimedsuisse